

Le Nord-Est – Sept-Iles
20 juillet 2010

Élection contestée: le ministère s'en lave les mains

Par : Nicolas Dupont

La situation ne semble pas vouloir s'améliorer à Natashquan: une partie de la population conteste toujours l'élection et le directeur de l'élection ne donne aucune nouvelle. De son côté, le ministère des Affaires indiennes et du Nord Canada ne peut intervenir sans la demande explicite de tous les partis concernés.

Selon la porte-parole régionale du ministère des Affaires indiennes, Hélène Philippe, les bandes autochtones ont deux choix quant à leur mode électoral. Le premier est une élection selon les règles inscrites dans la loi sur les Indiens. Le second est de se doter d'un code local selon la tradition, ce que la grande majorité des communautés privilégie.

« Quand il y a un code local, le ministère se limite à prendre acte et à consigner les résultats. On ne supervise pas et on n'intervient pas. Quand il y a un imbroglio sur la question du leadership, c'est à eux de trouver une solution », explique Mme Philippe.

Le ministère peut mettre de l'avant sa politique de règlement de différends en matière de règlement des élections si et seulement si les deux partis le demande conjointement. « Pour nous, ce qui est important, c'est qu'il n'y ait pas d'impact sur les programmes et services à la communauté. C'est au directeur des élections à répondre aux demandes de la population. Comme ils ont choisi un code électoral, ça relève de la communauté », précise la porte-parole.

Le directeur de la précédente élection de Natashquan, Réjean Kaltush, a refusé la demande d'entrevue du Nord-Est, affirmant devoir d'abord parler à son avocat.